



Conseil de Communauté

Publié le : 10/02/2026

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00028

Rapport n°17 - Cycle de conférences Open Business 2026-2028 Partenariat avec la CCI 70-25

Cycle de conférences Open Business 2026-2028 Partenariat avec la CCI 70-25

Rapporteur : M Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	17/12/2025	Favorable
Bureau	15/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Promotion Économique-Prospection »	Montant de l'opération : 30 000 € pour 3 ans
Sous réserve de vote du BP 2026 et du PPIF 2026-2030	

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » à Besançon sur la période 2026-2028 (soit 2/an).

I. Préambule

Les Open Business de la CCI Saône-Doubs réunissent 3 à 4 fois par an un public d'entreprises locales sur un format de 2 heures en début de soirée. Ils permettent aux entreprises de monter en expertise sur des thématiques bien identifiées en apportant de l'information économique et technique aux dirigeants.

Durant plus d'une heure, un thème innovant est présenté, examiné, partagé et débattu par des experts et des témoins et donne ensuite lieu à des échanges. Ces moments d'échanges privilégiés s'articulent autour d'experts et de spécialistes renommés, de témoignages de chefs d'entreprises de la région, mais également de retours d'expériences significatives de dirigeants nationaux emblématiques, sur des thématiques d'enjeux et de défis : territoires, attractivité, réindustrialisation, Made in France, emploi et changement organisationnel, main-d'œuvre multigénérationnelle, performance et développement durable, rôle sociétal, consommation ...

Les thématiques de changements et de ruptures technologiques sont particulièrement mises en avant, liées pour beaucoup aux innovations digitales. L'accent est fortement porté sur l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Ce cycle de conférences a pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'appréhension et le décryptage du monde économique et des profondes mutations quel que soit leur secteur d'activité.

Chaque Open Business se conclut par un moment de convivialité favorisant les échanges entre conférenciers, témoins et participants.

II. Appel à manifestation d'Intérêt (AMI)

L'objectif de cet AMI est d'intéresser et d'identifier des partenaires financeurs pour une période de 3 ans afin de construire un cycle de conférences attractif et renouvelé. La volonté de la CCI Saône-Doubs est d'affirmer encore plus fortement ses conférences comme des rendez-vous privilégiés de la vie économique locale et régionale.

Dans cette ambition la CCI Saône-Doubs veut proposer une approche partenariale différente et instituer une coopération étroite et durable avec ses partenaires. Le but est de les associer davantage à la réflexion, l'organisation, la diffusion diversifiée, la promotion de son cycle de conférences Open Business pour en accroître le rayonnement.

Ces partenaires peuvent être des collectivités, des institutionnels, des banques, des entreprises, des organisations professionnelles, des clubs d'entreprises, des médias ... Dans ce cadre, un Comité de

programmation sera mis en place, et les propositions de conférences, intervenants pressentis seront débattues et coordonnées avec les partenaires/sponsors/annonceurs signataires de l'AMI qui seront pleinement associés aux réflexions et à l'élaboration des manifestations.

Le but est également, dans cette démarche commune, de démultiplier la diffusion et la promotion des Open Business auprès du plus grand nombre de décideurs et d'acteurs du monde économique local, les fidéliser, et possiblement de capter l'intérêt d'un public extérieur.

Pour GBM, l'objectif est de communiquer sur ces événements économiques (présence du logo de GBM sur les supports de communication), d'y associer les entreprises et les acteurs économiques du territoire et d'engager avec la Chambre de Commerce Saône-Doubs une démarche de partenariat actif par la signature d'une convention triennale.

En réponse à l'AMI, Grand Besançon Métropole souhaite soutenir financièrement à hauteur de 10 000 € TTC annuels l'organisation de 6 conférences sur la période 2026-2028 à Besançon (Maison de l'Economie), soit 2 conférences/an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025
CCI 70-25	10.000	10.000	10.000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une participation financière de Grand Besançon Métropole à la CCI 70-25 à hauteur de 10 000 € TTC pour l'organisation par la Chambre de Commerce Saône-Doubs de 6 conférences « Open Business » sur la période 2026-2028, soit 2 conférences/an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC (sous réserve de vote des crédits afférents),**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

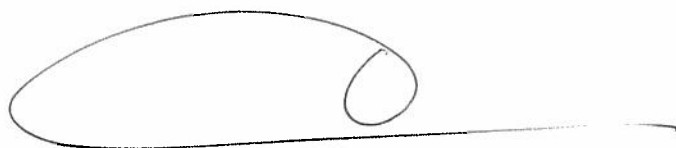
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Convention de financement de la participation de Grand Besançon Métropole pour l'organisation par la CCI 70-25 de 6 conférences « Open Business » sur la période 2026-2028

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 ci-après dénommée « la collectivité »,
D'une part,

Et :

La Chambre de Commerce Saône-Doubs, dont le siège est à Besançon au 46, avenue Villarceau, représentée par son Président Jean-Luc QUIVOGNE,

Exposent ce qui suit :

I. Préambule

Les Open Business de la CCI Saône-Doubs réunissent 3 à 4 fois par an un public d'entreprises locales sur un format de 2 heures en début de soirée. Ils permettent aux entreprises de monter en expertise sur des thématiques bien identifiées en apportant de l'information économique et technique aux dirigeants.

Durant plus d'une heure, un thème innovant est présenté, examiné, partagé et débattu par des experts et des témoins et donne ensuite lieu à des échanges. Ces moments d'échanges privilégiés s'articulent autour d'experts et de spécialistes renommés, de témoignages de chefs d'entreprises de la région, mais également de retours d'expériences significatives de dirigeants nationaux emblématiques, sur des thématiques d'enjeux et de défis : territoires, attractivité, réindustrialisation, Made in France, emploi et changement organisationnel, main-d'œuvre multigénérationnelle, performance et développement durable, rôle sociétal, consommation ...

Les thématiques de changements et de ruptures technologiques sont particulièrement mises en avant, liées pour beaucoup aux innovations digitales l'accent est fortement porté sur l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Ce cycle de conférences a pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'appréhension et le décryptage du monde économique et des profondes mutations quel que soit leur secteur d'activité.

Chaque Open Business se conclut par un moment cocktail favorisant les échanges entre conférenciers, témoins et participants.

II. Appel à manifestation d'Intérêt (AMI)

La volonté de la CCI Saône-Doubs est d'affirmer encore plus fortement ses conférences comme des rendez-vous privilégiés de la vie économique locale et régionale.

Dans cette ambition la CCI Saône-Doubs veut proposer une approche partenariale différente et instituer une coopération étroite et durable avec ses partenaires. Le but est de les associer davantage à la réflexion, l'organisation, la diffusion diversifiée, la promotion de son cycle de conférences Open Business pour en accroître le rayonnement.

L'objectif de cet AMI est d'intéresser et d'identifier des partenaires financeurs pour une période de 3 ans afin de construire un cycle de conférences attractif et renouvelé.

Ces partenaires peuvent être des collectivités, des institutionnels, des banques, des entreprises, des organisations professionnelles, des clubs d'entreprises, des médias ... Dans ce cadre, un Comité de programmation sera mis en place, et les propositions de conférences, intervenants pressentis seront débattues et coordonnées avec les partenaires/sponsors/annonceurs signataires de l'AMI qui seront pleinement associés aux réflexions et à l'élaboration des manifestations.

Le but est également, dans cette démarche commune, de démultiplier la diffusion et la promotion des Open Business auprès du plus grand nombre de décideurs et d'acteurs du monde économique local, les fidéliser, et possiblement de capter l'intérêt d'un public extérieur.

Pour GBM, l'objectif est de communiquer sur ces événements économiques (présence du logo de GBM sur les supports de communication), d'y associer les entreprises et les acteurs économiques du territoire et d'engager avec la Chambre de Commerce Saône-Doubs une démarche de partenariat actif par la signature d'une convention triennale.

En réponse à l'AMI, Grand Besançon Métropole souhaite soutenir financièrement à hauteur de 10 000 € TTC l'organisation de 6 conférences sur la période 2026-2028 à Besançon (Maison de l'Economie), soit 2 conférences/an.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par Grand Besançon Métropole à hauteur de 10.000 € TTC par an pour l'organisation de 6 conférences Open Business à Besançon (Maison de l'Economie) sur la période 2026-2028, soit 2 conférences/an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC. La présente convention acte le versement de 10.000 € TTC au titre de l'année 2026, les montants pour 2027 et 2028 sont indiqués sous réserve du vote des crédits afférents.

Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement

La quote-part supportée par Grand Besançon Métropole s'élève à un montant forfaitaire annuel de 10 000 € TTC pour l'organisation de 6 conférences Open Business à Besançon sur la période 2026-2028, soit 2 conférences/an pour un engagement sur 3 ans de 30 000 € TTC.

Pour l'année 2026, la subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 10 000 € à la signature de la présente convention.

Article 3 - Engagement des parties

La CCI 70-25 s'engage à :

- Utiliser la subvention versée par Grand Besançon Métropole aux seuls objets de l'article 1,
- Transmettre le compte rendu financier des deux conférences Open Business annuelles organisées à Besançon avant le 31 décembre de l'année N,
- Citer Grand Besançon Métropole comme partenaire dans le plan média et de communication de ces deux conférences annuelles avec la mention écrite « conférence organisée en partenariat avec Grand Besançon Métropole » et utiliser le logo de GBM sur tous les supports de communication papier et numérique (affiches, flyers, invitations, réseaux sociaux).
- Transmettre un bilan quantitatif et qualitatif des deux conférences Open Business annuelles organisées à Besançon avant le 31 décembre de l'année N, conformément à l'article L 1611-4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Sous réserve de la validation par GBM de ce bilan, un avenant annuel sera signé qui fixera en 2027 et 2028 le montant de la participation financière à verser à la CCI 70-25.

En aucun cas Grand Besançon Métropole ne prendra en charge un éventuel déficit de ces 2 conférences Open Business. Toute annulation entraîne le retrait de plein droit de la subvention, sauf demande expresse et argumentée du bénéficiaire ; cette demande fera l'objet d'une étude de Grand Besançon Métropole qui se réserve le droit de lui donner une réponse favorable ou défavorable.

Article 4 - Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 5 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : Reversement et résiliation

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et, en particulier, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de l'absence de publicité mentionnant le soutien de GBM à l'organisation de deux conférences Open Business en 2026 par la CCI 70-25, ou du refus de se soumettre aux contrôles, GBM pourra exiger le reversement partiel, ou total, des sommes versées. En cas d'abandon partiel, ou total de l'action, le bénéficiaire s'engage à en informer GBM. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, dès réception du titre de recette émis par le Payeur.

Article 7 : Litiges

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quels qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisit l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations aux fins de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour la CCI 70-25,
Le Président,

Jean-Luc QUIVOGNE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT